



# LES DANGERS DE LA « PROPOSITION DE RESOLUTION MAILLARD »

Pour un combat sincère contre l'antisémitisme  
et toutes les autres formes de racisme

---

Pour le droit de contester la politique de l'état d'Israël

---

Face aux tentatives d'amalgames et d'intimidations

« En multipliant les occurrences à l'État d'Israël, [la définition de l'IHRA<sup>1</sup>] tend à s'écarter de son objet premier et propose une vision discutable de l'antisémitisme contemporain qui ne concorde pas avec celui qui s'exprime aujourd'hui en France.

En effet, l'enquête CNCDH-SIG-IPSOS 2018, comme les vagues précédentes, montre plutôt la persistance de vieux préjugés antisémites (liant les juifs à l'argent, au pouvoir, leur reprochant leur communautarisme), et nuance la thèse d'un "nouvel antisémitisme" sui generis (polarisé autour d'Israël et du sionisme) chassant l'ancien.

Si elle confirme l'existence d'une "nouvelle judéophobie" qui s'articule autour d'une image négative d'Israël et de son rôle dans le conflit, celle-ci apparaît très minoritaire. »

**Rapport annuel de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH).  
La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le xénophobie, année 2018.**

<sup>1</sup> International Holocaust Remembrance Alliance

LES  
DANGERS DE LA  
« PROPOSITION  
DE RESOLUTION  
MAILLARD »

Pour un combat sincère contre l'antisémitisme  
et toutes les autres formes de racisme

Pour le droit de contester la politique de l'état d'Israël

Face aux tentatives d'amalgames et d'intimidations

L'antisémitisme est un fléau, et la France y est particulièrement sensible compte tenu de son passé. Il est parfaitement légitime de s'en inquiéter et de vérifier nos moyens de le combattre.

Engagés dans la défense des droits du peuple palestinien, nous combattons l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme, et faisons preuve d'une extrême vigilance sur ce point dans les campagnes que nous menons.

Mais nous sommes aussi particulièrement inquiets de voir ce combat dévoyé pour tenter de faire taire les défenseurs des droits du peuple palestinien, et laisser l'État d'Israël exercer à sa guise sa loi du plus fort.

L'Assemblée nationale devait être saisie le 29 mai 2019 d'une proposition de résolution « *visant à lutter contre l'antisémitisme* ». Son examen a été

repoussé mais cette proposition risque fort d'être à nouveau présentée au vote des députés. Forte de ses 39 associations, la Plateforme des ONG pour la Palestine souhaite vous interpeller par cette brochure sur les dangers de cette résolution, qui introduit de très graves confusions et mêle les intérêts d'un État tiers à un combat essentiel pour notre société.

**Oui, il faut lutter contre l'antisémitisme et contre toutes les autres formes de racisme.**

**Non, la « proposition de résolution Maillard » n'est pas la bonne réponse. Elle est non seulement inefficace, mais dangereuse pour notre liberté et pour l'idéal républicain du « vivre ensemble ».**

**C'est ce que cette brochure entend vous montrer.**

# UN COMBAT LÉGITIME, UNE ANALYSE NÉCESSAIRE

Personne n'oublie que l'antisémitisme a tué plusieurs personnes en France dans les dernières années, et que le racisme sous toutes ses formes continue à faire de nombreuses victimes.

## ALORS, NATURELLEMENT...

...lorsque l'on apprend que les actes antisémites signalés ont augmenté de 74 % en un an, il est parfaitement normal de vouloir agir rapidement.

...Mais cette statistique, qui a pu être qualifiée de hausse sans précédent, mériterait une analyse plus approfondie. C'est un fait qui est dénoncé par le dernier rapport de la CNCDH.

« La CNCDH rappelle qu'il est très difficile de quantifier le phénomène raciste et qu'il est impossible de l'appréhender finement à partir des seules données du ministère de l'Intérieur qui agrègent des données de nature différente »

En outre, il faut savoir replacer cette évolution sur le long terme. **Le graphique ci-dessous** reprend les actes antisémites recensés par le ministère de l'Intérieur depuis 2000.

Le chiffre de 2018 (541 dont 358 menaces et 183 actions) est en-dessous de la moyenne sur 20 ans (574), étant entendu qu'évidemment, chaque acte antisémite est un acte de trop.

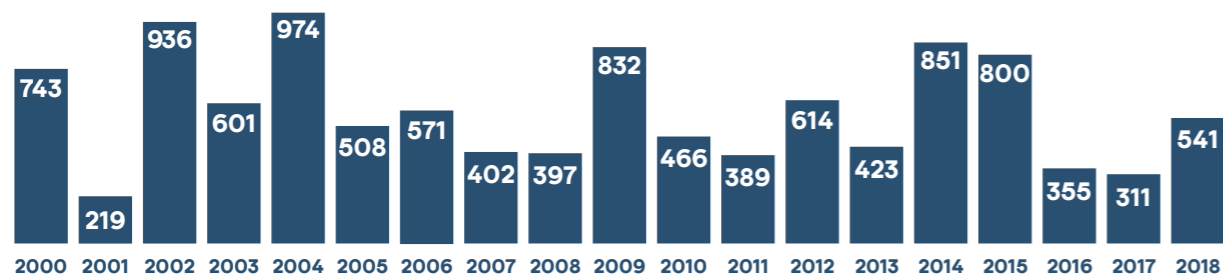


Profanation d'un cimetière juif à Sarre-Union  
© Claude TRUONG-NGOC wikipedia commons

## LE CHOC DES IMAGES

Les images choquantes nous ont interpellés, comme celle de la profanation du cimetière de Quatzenheim, en février 2019. De même, lorsque l'on voit dans une vidéo un manifestant insulter Alain Finkelkraut, nous sommes révoltés par les insultes racistes quelles que soient les réserves que l'on peut avoir sur les idées défendues par M. Finkelkraut...

... Mais lorsqu'un individu crie « espèce de sioniste » en même temps que « elle est à nous la France », « espèce de haineux » et « tu vas mourir », la justice est parfaitement capable de déterminer s'il s'agit d'un ensemble d'insultes racistes. Elle l'a fait en condamnant ce manifestant en première instance sur la base des textes de loi en vigueur. Ainsi, l'antisémitisme est clairement un délit, alors que l'antisionisme est une position politique, née d'ailleurs parmi les Juifs.



2 Proposition de résolution n°1952 visant à lutter contre l'antisémitisme.

3 Désignée dans ce document « définition IHRA ».

4 Le terme utilisé par le texte original en anglais est « working definition »

# LA « PROPOSITION DE RÉSOLUTION MAILLARD<sup>2</sup> »

## UN « EXPOSÉ DES MOTIFS » TRÈS ORIENTÉ

L'exposé des motifs affirme : « Ce masque de l'antisémitisme, nous le connaissons, c'est très souvent l'antisionisme ». Sur la base de quelles études ? Il passe ensuite de « la remise en cause de l'existence même de l'État d'Israël », idée qui est très minoritaire en France, à la phrase clé « critiquer l'existence d'un État juif revient donc à exprimer une haine à l'égard de l'ensemble de la communauté juive ». Pourtant, en tant que citoyens, on a parfaitement le droit de s'opposer au concept d'un État fondé sur une base ethnique ou religieuse, cela n'a rien à voir avec l'antisémitisme.

### ANTISIONISME ET ANTISÉMITISME

Né à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le sionisme affirme que les citoyens juifs du monde entier doivent se regrouper et vivre dans leur propre État. Cette idéologie a longtemps été très minoritaire, et fortement combattue parmi les citoyens juifs européens. S'opposer à cette idéologie n'a rien à voir avec l'antisémitisme.

## UNE RÉSOLUTION CENTRÉE SUR LA « DÉFINITION IHRA »

L'article unique du projet de résolution « approuve sans réserve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste<sup>3</sup> ». Nous verrons combien cette définition de travail<sup>4</sup>, avec les exemples qui lui sont de fait associés, est dangereuse pour la liberté d'expression et pour nos valeurs républicaines.

## LE DROIT DE CONTESTER LA POLITIQUE ISRAËLIENNE, VRAIMENT ?

La proposition de résolution prétend que cette définition « permet de qualifier d'antisémites les attaques antisionistes motivées par une haine des juifs » mais « ne reconnaît pas comme antisémites les critiques à l'égard des politiques menées par l'État d'Israël ». Néanmoins, toute la construction des « exemples » liées à la définition IHRA, et l'exploitation qui peut en être faite, vont exactement à l'opposé de cette affirmation.

### LA RÉALITÉ DES VIOLATIONS DU DROIT PAR ISRAËL

Les politiques menées par les autorités israéliennes violent de nombreuses normes du droit international (traités de droits de l'Homme, droit international humanitaire, résolutions de l'ONU...). **La colonisation du Territoire palestinien occupé**, par exemple, est perpétrée en contravention de dizaines de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, mais également de la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève et du Statut de Rome qui la considèrent comme un crime de guerre. Ces mêmes normes interdisent **les transferts forcés de population** (observés par exemple à Hébron ou dans la vallée du Jourdain), **les pillages, les destructions de biens** (fréquentes à Jérusalem-Est). Parmi d'autres violations, citons également **le recours à la torture, à l'usage disproportionné de la force, aux punitions collectives** (blocus de Gaza, bombardements de civils...). Ces multiples violations du droit sont régulièrement rappelées dans des rapports de l'ONU.

# AU CENTRE DE LA RÉSOLUTION, LA « DÉFINITION IHRA »

## L'IHRA, POURQUOI ?

L'IHRA, organisation intergouvernementale pour la mémoire du génocide nazi, est parfaitement respectable. Elle n'a pas produit ladite « définition IHRA », mais a été soumise à une forte pression pour la recycler après que cette définition a été écartée par les organismes européens compétents. Le 26 mai 2016, elle a adopté la définition elle-même, mais elle n'a pas adopté les « exemples » associés.

## UNE DÉFINITION BANALE ET SANS INTÉRÊT

La définition elle-même de l'antisémitisme reprise par l'IHRA est banale et sans intérêt. Les organisations anti-racistes relèvent qu'elle est même dangereuse par son indigence<sup>5</sup>.

### FAUT-IL DÉFINIR L'ANTISÉMITISME ?

L'idée même d'une définition de l'antisémitisme est mise en cause par de nombreuses associations de défense des droits humains, et par la CNCDH dans ses rapports 2017 et 2018 : « Il n'est pas dans la tradition juridique française d'opérer pareille distinction entre les racismes, le droit français retenant actuellement une définition globale du racisme. Une telle singularisation de l'antisémitisme vis-à-vis des autres formes de racisme pourrait ouvrir la boîte de Pandore, encourageant d'autres groupes victimes de racisme à revendiquer à leur tour pareille reconnaissance (islamophobie, négrophobie, romophobie, etc.). Elle risquerait surtout de fragiliser l'approche universelle et indivisible du combat antiraciste qui doit prévaloir, d'autant plus dans un contexte d'exacerbation des revendications identitaires. »

## LES DANGEREUX EXEMPLES ASSOCIÉS À CETTE DÉFINITION

Les exemples n'ont pas été adoptés par l'IHRA, et ont été écartés de la résolution du Conseil européen de décembre 2018<sup>6</sup>. Mais ils sont sans cesse utilisés, implicitement ou explicitement. Une grande partie de ces « exemples » sont liés à l'État d'Israël. Regardons-les de plus près.

**« LES MANIFESTATIONS PEUVENT INCLURE LE CIBLAGE DE L'ÉTAT D'ISRAËL, CONÇU COMME UNE COLLECTIVITÉ JUIVE. CEPENDANT, LES CRITIQUES À L'ÉGARD D'ISRAËL, SIMILAIRES À CELLES QUI SONT FORMULÉES À L'ENCONTRE DE TOUT AUTRE PAYS, NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME ANTISÉMITES. »**

La situation d'Israël est similaire à celle de bien peu d'États dans le monde. Quel autre État refuse systématiquement toutes les résolutions de l'ONU depuis plus de 70 ans ? Une telle formulation n'est là que pour introduire le soupçon sur toute critique, et on sait qui sera perdant : la liberté d'expression.

**« TENIR LES JUIFS COLLECTIVEMENT RESPONSABLES DES ACTIONS DE L'ÉTAT D'ISRAËL. »**

Certes, quel que soit le sujet, lorsque l'on dit « les citoyens juifs » ou « les Juifs » on est dans la généralisation et donc dans les préjugés racistes inacceptables. Cependant, cet exemple cherche à faire porter le soupçon sur toute critique d'organisations juives en raison de leur soutien à la politique de l'État d'Israël. Un soutien inconditionnel qui ne peut qu'alimenter les préjugés qu'elles prétendent combattre, alors que d'autres attitudes sont possibles : jusqu'au début des années 2000, le CRIF restait particulièrement prudent dans son expression sur l'État d'Israël. Il est de même inacceptable de parler de « responsabilité collective » juive. Mais les organisations ou les personnalités juives peuvent évidemment, comme les autres, avoir des comptes à rendre pour les positions qu'elles prennent.

**« FAIRE DES COMPARAISONS ENTRE LA POLITIQUE ACTUELLE ISRAËLIENNE ET CELLE DES NAZIS. »**

Le niveau atteint par la barbarie nazie a été tel que toute comparaison peut être ressentie comme un excès de langage. Mais ces excès de langage (par exemple traiter des groupuscules racistes et violents de « nazillons ») font partie de la liberté d'expression. Pourquoi deviendraient-ils antisémites lorsqu'ils visent des pratiques de l'État d'Israël, notamment lorsque celui-ci s'en prend aux populations civiles palestiniennes ? Aussi, cela reviendrait à accuser des intellectuels juifs d'antisémitisme, par exemple Zeev Sternhell qui se présente comme sioniste et écrit « En Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts »<sup>7</sup>.

**« NIER AU PEUPLE JUIF LE DROIT A L'AUTODÉTERMINATION, EN PRÉTENDANT PAR EXEMPLE QUE L'EXISTENCE DE L'ÉTAT D'ISRAËL EST UNE ENTREPRISE RACISTE. »**

L'identification d'un « peuple juif » doté de droits particuliers, au-delà des cultures juives ou de la religion, est à la base du sionisme. L'accepter ou la refuser relève du libre débat, et en aucun cas de l'antisémitisme. Quant au caractère raciste de l'État d'Israël, il est aujourd'hui de plus en plus mis en avant depuis l'adoption le 19 juillet 2018 de la loi fondamentale (à caractère constitutionnel) sur « l'État-nation du peuple juif », qui introduit des discriminations et des droits différenciés selon l'origine ethnique<sup>8</sup>. Oui, on peut aujourd'hui parler de racisme, d'apartheid, de suprémacisme à propos de l'État d'Israël, et souhaiter qu'il se transforme en État de tous ses citoyens libres et égaux. Ces mots, ces idées, peuvent faire débat, mais ne traduisent en rien des opinions antisémites.

<sup>5</sup> Définition de l'antisémitisme de l'IHRA : attention, danger ! Lettre ouverte de Malik Salemkour, président de la Ligue des droits de l'Homme : [www.ldh-france.org/definition-de-lantisemitisme-de-lihra-attention-danger/](http://www.ldh-france.org/definition-de-lantisemitisme-de-lihra-attention-danger/)

<sup>6</sup> Point rappelé par l'ambassadeur de France auprès de l'Union européenne lors de la réunion des représentants permanents du 19 déc. 2018 : [www.france-palestine.org/Face-a-la-manipulation-par-Israel-de-la-definition-de-l-antisemitisme-la-France](http://www.france-palestine.org/Face-a-la-manipulation-par-Israel-de-la-definition-de-l-antisemitisme-la-France)

<sup>7</sup> Le Monde, 18 février 2018 : [www.lemonde.fr/idees/article/2018/02/18/zeev-sternhell-en-israel-pousse-un-racisme-proche-du-nazisme-a-ses-debuts\\_5258673\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/02/18/zeev-sternhell-en-israel-pousse-un-racisme-proche-du-nazisme-a-ses-debuts_5258673_3232.html)

<sup>8</sup> Voir Infos Palestine n°63, page 2 : [www.palplateforme-palestine.org/IMG/pdf/ip-63-web-240918.pdf](http://www.palplateforme-palestine.org/IMG/pdf/ip-63-web-240918.pdf)

## « OUI, MAIS LA RÉOLUTION N'EST PAS CONTRAIGNANTE »

Il est exact que ce n'est pas une loi. Mais, par l'adoption de la « *définition IHRA* », elle introduit le soupçon et l'intimidation. Ce qui s'est passé cet été dans une commune du grand Londres<sup>9</sup> est de ce point de vue éloquent.

### LONDRES, ÉTÉ 2019 : UN CAS D'ÉCOLE DE CENSURE ET D'INTIMIDATION

En cet été 2019, Tower Hamlets, une commune du Grand Londres, a brutalement refusé d'accueillir « *The big ride for Palestine* », un événement cycliste caritatif au profit des enfants de Gaza. Derrière les discours officiels sur les problèmes éventuels que cet événement pouvait créer, que s'est-il vraiment passé ?

Grâce à une loi anglaise sur l'accès à l'information, il a été possible d'avoir connaissance des e-mails que les élus avaient échangés en amont de cette décision. Et voici ce qu'ils ont révélé : le conseil municipal a tenté d'évaluer le site internet de l'événement selon le biais de la définition controversée de l'IHRA. Les messages expriment l'inquiétude des élus au sujet de citations reprises du site qui définissent la façon dont les Israéliens traitent les Palestiniens comme du nettoyage ethnique et dressent des parallèles entre la politique israélienne et l'apartheid en Afrique du sud. Nous avons ici une illustration éloquentes des phénomènes de censure qui se mettent en place à tous les niveaux, dès lors que l'on instille l'inquiétude et la suspicion sur toute critique de l'État d'Israël<sup>10</sup>.

## « LA RÉOLUTION RÉAFFIRME LE DROIT DE CRITIQUER ISRAËL »

La proposition de résolution affirme ce droit, mais en adoptant la « *définition IHRA* » elle y introduit immédiatement une limite : il faut que ce soit une critique « *similaire à celle que l'on peut faire contre tout autre pays* ». Qui va définir ce « *similaire* » ? La porte est ouverte à toutes les tentatives d'intimidation contre ces critiques.

## « L'ANTISÉMITISME EST LA, IL FAUT AGIR VITE »

Agir, bien sûr, l'Assemblée nationale doit jouer pleinement son rôle, mais en étant consciente de tout ce qui est fait dans la société civile et les institutions, en France, pour combattre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme, qui sont également réprimés par la justice conformément à la loi. Les propositions du groupe d'étude sur l'antisémitisme ne paraissent reposer sur aucune étude sérieuse et être fortement influencées par les réseaux liés à l'État d'Israël : est-il raisonnable de les suivre pour agir vite ?

## « IL FAUT ÉVITER "D'IMPORTER LE CONFLIT" EN FRANCE »

Il est important d'affirmer que nulle personne ne peut être rendue responsable de quoi que ce soit en raison de son origine réelle ou supposée ou de sa religion.

Mais importer le conflit, c'est précisément prendre parti sur la base d'une supposée « *appartenance communautaire* ».

C'est ce que font certaines organisations juives qui se disent représentatives de la « *communauté juive* » et soutiennent de manière inconditionnelle l'État d'Israël, y compris des politiques en contravention flagrante au droit international défendu par la France. Le CRIF, par exemple, a demandé au Président de la République de soutenir la décision de Donald Trump de transférer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, alors que celle-ci était unanimement condamnée par la communauté internationale. Il a également appelé à manifester contre la conférence de paix de Paris de janvier 2017, en la comparant à l'affaire Dreyfus.

## « N'EST-IL PAS VRAI QUE CERTAINES CRITIQUES DE L'ÉTAT D'ISRAËL SONT ANTISÉMITES ? »

Bien sûr !

Dans l'émission Complément d'enquête du 20 septembre 2004, Alain Soral, antisémite notoire, a ainsi avancé dans des termes assez crus que le caractère insupportable de la politique israélienne était lié aux caractéristiques ancestrales des Juifs<sup>11</sup>... Ces propos lui ont valu à juste titre une condamnation par la justice.

Rappelons aussi qu'Alain Soral vient d'être très sévèrement condamné par la justice pour d'autres publications antisémites. A noter : cette manière de viser les Juifs à travers la critique de l'État d'Israël n'est reprise par aucun des « *exemples* » associés à la « *définition IHRA* ». Les promoteurs de ces exemples préfèrent jeter le doute contre celles et ceux qui contestent l'État d'Israël et sa politique.

<sup>9</sup> Le Royaume-Uni a adopté la « *définition IHRA* » par une simple déclaration gouvernementale en décembre 2016.

<sup>10</sup> The Guardian, UK council refused to host Palestinian event over antisemitism fears, 3 août 2019.

<sup>11</sup> Cité par Wikipédia :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain\\_Soral#Polémique\\_de\\_2004](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Soral#Polémique_de_2004)

# LES INGÉRENCES VISANT À FAIRE ADOPTER LA « DÉFINITION IHRA »

## DES INTERVENTIONS DIRECTES DE L'ÉTAT D'ISRAËL

La « définition IHRA » a elle-même été conçue par des lobbies américains favorables au gouvernement israélien<sup>12</sup>.

Un lobbying intensif est mené au niveau européen par le gouvernement israélien pour défendre la « définition IHRA ». Le ministère des Affaires stratégiques israélien — dont le but est de délégitimer toute organisation ou défenseur des droits qui critique la politique israélienne — promeut lui-même la définition dans son dernier rapport<sup>13</sup>. Le ministre Gilad Erdan est venu le présenter au Parlement européen en septembre 2019.

En 2018, le ministère des Affaires étrangères israélien présentait au Parlement européen un texte demandant aux candidats aux élections européennes et aux partis politiques de s'engager en faveur de l'adoption de la « définition IHRA » par les États membres de l'UE.

En novembre 2018, lors de la « conférence de haut-niveau sur l'antisémitisme et l'antisémitisme » organisée par le gouvernement autrichien dans le cadre de sa présidence du Conseil européen, B. Netanyahu exigeait de tous les États membres de l'UE l'adoption de la « définition IHRA »<sup>14</sup>.

Ce n'était que la partie visible d'un lobbying intense mené par le Premier ministre israélien auprès du chancelier Sebastian Kurz pendant tout son semestre de présidence de l'Union européenne.

Quelques jours plus tard, le Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne adoptait une déclaration pour la lutte contre l'antisémitisme demandant aux États membres d'adopter la « définition IHRA ».



Gilad Erdan au Parlement européen le 25 septembre 2019  
© Capture d'écran du live Facebook de 4IL

## LE RÉSEAU D'INFLUENCE ISRAËLIEN AU SERVICE DE CE PROJET

Parmi les autres défenseurs de la définition figure l'organisation liée au gouvernement israélien **NGO Monitor**<sup>15</sup>, dont les objectifs ont été mis à jour dans le rapport du Policy Working Group « *NGO Monitor : Shrinking space, diffamation des organisations des droits de l'Homme critiques de l'occupation israélienne* ».

En France, l'offensive est menée en grande partie par le réseau d'influence ELNET. La veille du débat initialement prévu sur la proposition de résolution n°1952, ELNET organisait une rencontre avec S. Maillard et d'autres députés ainsi que des représentants de colons israéliens, pour discuter notamment de la résolution. ELNET se vante de s'être « particulièrement mobilisé et investi dans l'établissement et le suivi de cette résolution qui sera votée — et adoptée — dans les prochaines semaines par l'Assemblée Nationale »<sup>16</sup>.

### ELNET (EUROPEAN LEADERSHIP NETWORK)

ELNET se définit comme une ONG qui « fait se rencontrer des leaders qui croient en l'importance de relations étroites entre l'Europe et Israël ». Friends of ELNET explique qu'elle a été créée en 2007 par « un groupe de leaders juifs inquiets » américains et israéliens, dont Larry Hochberg qui a présidé l'organisation des Amis des Forces de Défense israéliennes. Il a également été directeur de l'AIPAC (American Israel Public Affairs Committee) dont ELNET se veut d'ailleurs le pendant européen. Un autre fondateur d'ELNET a travaillé pour le Conseil national de sécurité israélien. Le réseau compte des employés en Israël, aux États-Unis et dans plusieurs pays européens y compris la France.

ELNET France existe depuis 2011, avec à sa tête Arié Bensemhoun, qui joue un rôle majeur au sein du CRIF. Parmi leurs activités : lobbying direct auprès des élus et du gouvernement, organisation de voyages avec des élus, étudiants ou journalistes...

En juillet 2019, ELNET France organisait un voyage en Israël avec une délégation d'une trentaine de parlementaires français, dont Sylvain Maillard, le député Meyer Habib, et la nouvelle présidente du groupe d'amitié France-Israël de l'Assemblée nationale. Au programme : rencontres avec le Premier ministre, des représentants de l'armée israélienne, le maire de Jérusalem, visite d'un projet archéologique porté par l'organisation de colons Elad, à Silwan (territoire palestinien occupé de Jérusalem-Est) etc.

<sup>12</sup> <https://plateforme-palestine.org/Redefinir-l-antisemitisme-pour-taire-les-defenseurs-des-droits-des-Palestiniens-5666>

<sup>13</sup> Behind the Mask : <https://4il.org.il/wp-content/uploads/2019/09/MSA-report-Behind-the-Mask.pdf>

<sup>14</sup> <https://embassies.gov.il/MFA/PressRoom/2018/Pages/PM-Netanyahu-s-message-to-the-conference-on-the-fight-against-anti-Semitism-and-anti-Zionism-21-November-2018.aspx>

<sup>15</sup> Voir le rapport soumis au Rapporteur spécial sur la liberté de religion,

[www.ngomonitor.org/pdf/Institute%20for%20NGO%20Research\\_Antisemitism\\_Submission\\_June2019.pdf](http://www.ngomonitor.org/pdf/Institute%20for%20NGO%20Research_Antisemitism_Submission_June2019.pdf)

<sup>16</sup> <http://elnetwork.fr/rencontres-strategiques-delnet-28-mai-2019>

## LES AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH)

Dans son rapport de 2018<sup>17</sup>, la CNCDH rappelle les deux raisons, déjà formulées dans le rapport 2017, pour lesquelles elle n'est pas favorable à l'adoption de la « définition IHRA » de l'antisémitisme :

- « La première de ces raisons est qu'il n'est pas dans la tradition juridique française d'opérer pareille distinction entre les racismes, le droit français retenant actuellement une définition globale du racisme. Une telle singularisation de l'antisémitisme vis-à-vis des autres formes de racisme pourrait **ouvrir la boîte de Pandore** » (voir encadré p. 8) ;
- « La deuxième raison relève davantage du texte de l'IHRA en lui-même. Ce dernier assortit une courte définition de l'antisémitisme, de **plusieurs exemples censés l'illustrer** pour orienter les travaux. (...). **En multipliant les occurrences à l'État d'Israël, il tend à s'écarter de son objet premier et propose une vision discutable de l'antisémitisme contemporain** qui ne concorde pas avec celui qui s'exprime aujourd'hui en France. (...) Il faut certes se montrer ferme et vigilant face aux dérives antisémites de certaines critiques à l'encontre d'Israël, mais il est également nécessaire d'éviter toute instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme, et ne pas amalgamer à du racisme la **critique légitime d'un État et de sa politique, droit fondamental en démocratie**, mis en œuvre en Israël même par les opposants au gouvernement actuel. ».

### LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH)

Rapporteur national indépendant sur la lutte contre toutes les formes de racisme depuis 1990, la CNCDH formule des recommandations en ce sens.

Fondée en 1947 à l'initiative de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, accréditée auprès des Nations unies.

La CNCDH a pour mission de conseiller les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques nationales, dans le constant respect des engagements internationaux de la France en matière de droits de l'Homme et d'évaluer et contrôler leur mise en œuvre. Sa composition pluraliste permet un dialogue permanent entre experts et associations de la société civile. Jean-Marie Delarue a été nommé Président par arrêté du Premier ministre le 10 avril 2019 pour un mandat de trois ans.

## L'EXPRESSION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

« Nous nous opposons à l'instrumentalisation de la notion d'antisémitisme qui s'est traduite par l'amalgame antisionisme/antisémitisme puis par l'adoption de ladite "définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA" »  
**Plateforme des ONG françaises pour la Palestine**

« Le CNPJDPI tient d'abord à réaffirmer son engagement total dans la lutte contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme. Mais il refuse que cette lutte soit détournée et dénaturée par des réseaux d'influence inconditionnels de l'État d'Israël. »  
**Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens**

« Nous vous demandons de ne pas voter cette résolution, et vous alertons sur un texte qui n'aura aucun effet dans la lutte contre l'antisémitisme, si ce n'est un effet négatif. »  
**Malik Salemkour, Président de la Ligue des droits de l'Homme**

« Il est temps, Monsieur le Président de la République, que vous réaffirmiez la primauté de tout ce qui fait la richesse de notre société civile par rapport à une définition qui n'existe que par la volonté maintes fois réaffirmée du gouvernement israélien. »  
**Association France Palestine Solidarité**

« La "proposition de résolution" qui prétend combattre l'antisémitisme, ne cherche en réalité qu'à protéger la politique coloniale et d'apartheid du régime israélien de toute critique, en assimilant tous les Juifs à cette politique et à ce régime, ce qui ne peut que favoriser l'antisémitisme. »

**Union Juive Française pour la Paix**

« La critique de la politique d'un État relève de la démocratie. C'est un droit et même un devoir ! Assimiler ce droit à une expression antisémite est non seulement une grave atteinte à la liberté d'expression, mais plus encore, constitue une insulte à la mémoire des victimes de l'antisémitisme. »

**Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

« Le document, donc, constitue une grave menace pour le droit à la liberté d'expression, en confondant avec de l'antisémitisme des critiques légitimes des lois, de la jurisprudence et/ou des politiques d'Israël. »

**Déclaration de syndicats européens**

« La lutte sincère contre l'antisémitisme et le racisme sous toutes ses formes mérite mieux que ces manœuvres indignes. Nous n'acceptons pas que ce juste combat soit détourné au service de la politique de l'État d'Israël, qui viole tous les jours le droit international et les droits de l'Homme »

**Lettre-pétition de Bertrand Heilbronn et Dominique Vidal, signée par 3000 acteurs de la société civile**

<sup>17</sup> Rapport complet (345 pages), voir pages 24 et 25 du document pdf [www.cncdh.fr/sites/default/files/23072019\\_version\\_corrige\\_rapport\\_racisme.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/23072019_version_corrige_rapport_racisme.pdf)  
Voir également « les essentiels » page 25 : [www.cncdh.fr/sites/default/files/essentiels\\_rapport\\_racisme\\_2018\\_vdef\\_1.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/essentiels_rapport_racisme_2018_vdef_1.pdf)



# NOS DEMANDES & RECOMMANDATIONS

## ENGAGER UNE DÉMARCHE TOTALEMENT DIFFÉRENTE

Du fait de notre histoire, l'antisémitisme a un statut particulier en France, mais la lutte contre ce fléau ne doit pas être coupée de l'ensemble du combat contre le racisme et les discriminations : en se liant à ce combat, la lutte contre l'antisémitisme se trouve renforcée, et non pas diluée comme certains pourraient le craindre.

Ce combat contre le racisme et les discriminations, y compris l'antisémitisme, est porté par de très nombreux acteurs de la société civile en France, que ce soit par les grands acteurs associatifs, par la CNCDH ou par le travail quotidien de milliers d'enseignant·e·s, magistrat·e·s et policier·e·s.

L'Assemblée nationale devrait confier à la CNCDH la mission d'affiner le diagnostic de la situation actuelle, de recenser les nombreuses initiatives des acteurs de la société civile, et d'en déduire une proposition de plan d'action.

A l'inverse, si elle ignorait cette force collective, et y substituait une démarche unilatérale portée par des réseaux d'influence très largement liés à l'État d'Israël, l'Assemblée nationale porterait un très mauvais coup au combat sincère porté en France par la société civile contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme. De surcroît, la référence insistante à un État tiers, Israël, qui viole tous les jours le droit International, ne pourrait que faire perdre sa légitimité à ce combat pourtant essentiel.

## ET SI UNE RÉOLUTION MODIFIÉE ÉTAIT ENVISAGÉE ?

Si une résolution modifiée était envisagée, nous appelons toutes et tous les député·e·s à écarter fermement une telle proposition :

- tant qu'elle maintiendrait dans son exposé des motifs la référence à un antisionisme largement fantasmé ;
- tant qu'elle n'exclurait pas de **manière explicite** les « exemples » censés illustrer la « définition IHRA ».

La mise en cause de citoyens israéliens parce qu'ils sont juifs, ou de l'État d'Israël parce qu'il est dirigé par des Juifs, relèverait à l'évidence de l'antisémitisme. Mais les « exemples » relatifs à Israël qui sont associés à la définition de l'IHRA vont bien au-delà de ces considérations, et sont donc de nature à jeter la suspicion contre toute mise en cause de l'État d'Israël ou de sa politique. **Ces « exemples » n'ont pas été adoptés par l'IHRA, et toute référence à ceux-ci a été retirée de la résolution de décembre 2018** du Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne. L'Assemblée nationale doit donc veiller à ce que ces exemples soient **explicitement** exclus de toute résolution soumise à son vote.

# DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CNCDH, Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2018  
[www.cncdh.fr/sites/default/files/23072019\\_version\\_corrige\\_rapport\\_racisme.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/23072019_version_corrige_rapport_racisme.pdf)

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Redéfinir l'antisémitisme pour faire taire les défenseurs des droits des Palestiniens  
[www.plateforme-palestine.org/Redefinir-l-antisemitisme-pour-taire-les-defenseurs-des-droits-des-Palestiniens-5666](http://www.plateforme-palestine.org/Redefinir-l-antisemitisme-pour-taire-les-defenseurs-des-droits-des-Palestiniens-5666)

Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), Non à la proposition de résolution déposée par le député Sylvain Maillard  
[www.cnpjdpi.org/Non-a-la-proposition-de-resolution-deposee-par-le-depute-Sylvain-Maillard.html](http://www.cnpjdpi.org/Non-a-la-proposition-de-resolution-deposee-par-le-depute-Sylvain-Maillard.html)

Ligue des droits de l'Homme, Définition de l'antisémitisme de l'IHRA : attention, danger ! (lettre ouverte de Malik Salemkour, président de la LDH)  
[www.ldh-france.org/definition-de-lantisemitisme-de-lihra-attention-danger/](http://www.ldh-france.org/definition-de-lantisemitisme-de-lihra-attention-danger/)

Association France Palestine Solidarité, La « définition IHRA » de l'antisémitisme : amalgame et manipulations  
[www.france-palestine.org/IMG/pdf/fiche\\_ihra.pdf](http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/fiche_ihra.pdf)

Union Juive Française pour la Paix, Observations de l'Union Juive française pour la Paix concernant la proposition de résolution n° 1952 « visant à lutter contre l'antisémitisme »  
[www.ujfp.org/spip.php?article7245](http://www.ujfp.org/spip.php?article7245)

Mouvement de la Paix, Non à l'amalgame entre la critique de la politique de l'État d'Israël et l'antisémitisme  
[www.mvtpeix.org/wordpress/non-a-lamalgame-entre-la-critique-de-la-politique-de-letat-disrael-et-lantisemitisme/](http://www.mvtpeix.org/wordpress/non-a-lamalgame-entre-la-critique-de-la-politique-de-letat-disrael-et-lantisemitisme/)

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Critiquer la politique d'un État est un droit et même un devoir !  
[www.mrap.fr/critiquer-la-politique-d-un-etat-est-un-droit-et-meme-un-devoir.html](http://www.mrap.fr/critiquer-la-politique-d-un-etat-est-un-droit-et-meme-un-devoir.html)

Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, Lettre de l'AURDIP à la Ministre de la Justice concernant le projet de résolution qui demande aux États membres de l'UE d'adopter la « définition IHRA » de l'antisémitisme  
[www.aurdip.org/lettre-de-l-aurdip-a-la-ministre.html](http://www.aurdip.org/lettre-de-l-aurdip-a-la-ministre.html)

Lettre-pétition de Bertrand Heilbronn et Dominique Vidal, Antisémitisme : Ne votez pas la résolution de Sylvain Maillard  
[www.france-palestine.org/Antisemitisme-Ne-votez-pas-la-resolution-de-Sylvain-Maillard](http://www.france-palestine.org/Antisemitisme-Ne-votez-pas-la-resolution-de-Sylvain-Maillard)

Déclaration de syndicats européens sur la définition pratique de l'antisémitisme donnée par l'IHRA  
[www.solidaires.org/Declaration-de-syndicats-europeens-sur-la-definition-pratique-de-l](http://www.solidaires.org/Declaration-de-syndicats-europeens-sur-la-definition-pratique-de-l)

Courriers de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine au Président de la République, 28 février 2018  
[www.plateforme-palestine.org/L-amalgame-antisionisme-antisemitisme](http://www.plateforme-palestine.org/L-amalgame-antisionisme-antisemitisme) 19 février 2019  
[www.plateforme-palestine.org/La-penalisation-de-l-antisionisme](http://www.plateforme-palestine.org/La-penalisation-de-l-antisionisme) 8 juillet 2019  
[www.plateforme-palestine.org/Les-pressions-exercees-pour-avancer-l-examen-de-la-proposition-de-resolution](http://www.plateforme-palestine.org/Les-pressions-exercees-pour-avancer-l-examen-de-la-proposition-de-resolution)

Résumé exécutif du rapport « NGO Monitor : Shrinking space, diffamation des organisations des droits de l'homme critiques de l'occupation israélienne » en français  
[www.policyworkinggroup.org.il/report\\_fr.pdf](http://www.policyworkinggroup.org.il/report_fr.pdf)

La guérilla obstinée du CRIF contre l'antisionisme, article de Dominique Vidal, 2 octobre 2019  
<https://orientxxi.info/magazine/la-guerilla-obstinee-du-crif-contre-l-antisionisme,3254>



**MEMBRES :** Amani • Artisans du Monde (Fédération) • Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) • Association France Palestine Solidarité (AFPS) • Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) • Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) • Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa) • Cimade • Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) • Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) • Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) • Comité Gaza Jérusalem Méditerranée • Comité Palestine Israël 44-49 • Enfants Réseau Monde - Services (ERM/Services) • Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) • Ligue des Droits de l'Homme (LDH) • Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) • Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) • Mouvement de la Paix • Mouvement International de la Réconciliation (MIR) • Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) • Pax Christi France • Secours Catholique - Caritas France • Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) • Soutien Humanité Terre • Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

**MEMBRES OBSERVATEURS :** Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) • Amnesty International France • Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) • Chrétiens de la Méditerranée • Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine • Fédération Nationale des Francas • Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) • Humanité & Inclusion • Médecins du Monde - France (MDM-France) • PalMed France • Pour Jérusalem • Première Urgence Internationale (PUI) • ritimo

# LES DANGERS DE LA « PROPOSITION DE RESOLUTION MAILLARD »

Pour un combat sincère contre l'antisémitisme  
et toutes les autres formes de racisme

Pour le droit de contester la politique de l'état d'Israël

Face aux tentatives d'amalgames et d'intimidations

**PUBLICATION :** OCTOBRE 2019

**PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

4, passage Dubail 75010 Paris - T. +33 (0) 1 40 36 41 46  
contact@plateforme-palestine.org- www.plateforme-palestine.org



Plateforme des  
**ONG Françaises**  
pour la **Palestine**

شبكة المنظمات الفرنسية  
من أجل فلسطين